RÉMI TREMBLAY (1847–1926); LA TRÉPIDANTE HISTOIRE D'UN JOURNALISTE DANS LES CANTONS DE L'EST (2^E PARTIE)¹ « AUX CHEVALIERS DU NŒUD COULANT »

Jean Levasseur *Bishop's University*

Résumé

Dans la première partie de cet article, publié dans le vingt-quatrième numéro de la Revue d'études des Cantons de l'Est, l'auteur relatait les grands moments de la vie du jeune autodidacte Rémi Tremblay: le déménagement de sa famille en Nouvelle-Angleterre, son travail dans les usines, sa participation à la guerre de Sécession américaine et ses premières années dans le journalisme, d'abord aux États-Unis, puis dans les Cantons de l'Est, au Pionnier de Sherbrooke de Louis-Charles Bélanger. Cette seconde partie se concentre sur les événements de la neuvième décennie du XIX^e siècle et sur le patriotisme ardent de Rémi Tremblay. Blessé par la passivité des vingt-trois députés fédéraux canadiensfrançais dans l'affaire Riel, le jeune journaliste et organisateur politique participe énergiquement, dans sa circonscription de Richmond-Wolfe, à la campagne électorale de 1887, dénonçant ouvertement le « parti de la corde » et tous ses « pendards », dont le député conservateur de son propre comté, William B. Ives. Son poème, « Aux chevaliers du nœud coulant », publié dans les procès-verbaux des Communes, sonnera temporairement le glas de cet homme fougueux qui sera, avec deux autres collègues traducteurs, congédié pour avoir exprimé avec trop de véhémence ses convictions patriotiques.

Abstract

In the first article, published in JETS 24, the author presented Rémi Tremblay's early life, his family's move to New England, his work in factories, his participation in the American Civil War, and his early days as a journalist, first in the United States and then in the Eastern Townships, for Louis-Charles Bélanger's Pionnier de Sherbrooke. This second article focuses on the events of the last decade of the 19th century and on Tremblay's ardent patriotism. Offended by the passivity of the twenty-three French Canadian federal deputies during the trial and execution of Louis Riel, the young journalist and political organizer actively participated in the district of

Richmond-Wolfe during the 1887 election campaign and openly denounced the "noose party" and politicians such as William B. Ives, the conservative deputy running in Richmond-Wolfe. Tremblay's poem, "Aux chevaliers du nœud coulant," published in the House of Commons minutes, resulted in an important but temporary setback; Tremblay, along with two colleague translators, was fired for having expressed his patriotic convictions too strongly.

ux prises avec des problèmes financiers difficilement quantifiables, A mais sans doute importants, le rédacteur, vendeur d'assurances, huissier et hôtelier déçu Rémi Tremblay (photo 1) quitte Sherbrooke au début de l'année 1877, une offre de traducteur temporaire à La Minerve sous le bras. L'un des plus vieux et des plus importants journaux du Québec, La Minerve avait vu le jour le 14 octobre 1826, préconisant à ce moment une politique favorable au Parti patriote. Devenu un quotidien en 1864, sous la gouverne des frères Napoléon et Denis Duvernay, qui en avaient fait l'acquisition en 1858, La Minerve avait bientôt tenté l'aventure conservatrice du patriote et réformiste Georges-Étienne Cartier et de John A. MacDonald² (1857). Elle maintiendrait cette position idéologique jusqu'à sa disparition, en 1899. À l'arrivée de Rémi Tremblay au journal, Clément-Arthur Dansereau, le grand stratège politique du futur premier ministre conservateur Adolphe Chapleau, s'était joint depuis longtemps (1871) à l'équipe de propriétaires³. Il est donc probable que ce sont les liens tissés au cours des années précédentes avec Louis-Charles Bélanger, le Parti conservateur et le Colonel King, dont Chapleau avait épousé la fille en 1874, qui ouvrirent la porte du quotidien à Rémi Tremblay. D'ailleurs, lorsque le convalescent Hector Berthelot recouvrera la santé, en mars, il ne faudra attendre que quelques semaines avant que Tremblay se fasse proposer un nouveau poste, aux Laurentides de Saint-Lin, en remplacement de l'ultramontain Israël Tarte, lui-même rappelé par le directeur politique du vénérable Canadien, le conservateur Hector Langevin.

Ce mouvement latéral qui l'éloigne de Montréal permet cependant à Rémi Tremblay d'être pour la première fois à la tête d'un journal, lequel traversait d'ailleurs une période particulièrement sombre. Dans son numéro prospectus du 10 avril, le jeune journaliste affirme sa position conservatrice, mais souligne son désir de demeurer à l'écart des coteries politiques. Son leadership « remit en selle le journal qui retrouva sa verve⁴ » ; sans avoir une plume transcendante, il semble que Tremblay s'y fit connaître comme un « écrivain correct et de grande capacité⁵ ». Trois mois plus tard toutefois, sans doute trop doué

pour un si petit journal, il vendit ses parts à Louis Bélair pour aller exercer sa profession à la Gazette de Joliette, entraînant du même coup, et involontairement, la fermeture des Laurentides. En octobre 1877, Hector Berthelot, celui-là même que Tremblay avait remplacé à la Minerve, fondait hebdomadaire humoristique qui, grâce à ses talents de journaliste et de caricaturiste, s'avérerait rapidement très populaire. Deux mois à peine après son lancement, le tirage de son *Canard* dépassait en effet les 10 000 exemplaires, phénomène pour le moins exceptionnel pour l'époque. Berthelot fait alors appel à la collaboration de Tremblay depuis Joliette et sous



Photo 1. Rémi Tremblay. Circa 1890. Don de Louise et Jean-François Bédard.

pseudonymes, dépêche chaque semaine des chansons satiriques traitant la plupart du temps des travers des politiciens de toutes tendances. Le jeune journaliste venait de découvrir sa voie littéraire.

Malgré cette double charge, Tremblay continue de s'adonner à la politique partisane ; en avril 1878, il contribue ainsi à la victoire du conservateur Vincent-Paul Lavallée contre un autre conservateur, Édouard Guilbault, dans les soubresauts de l'affaire du « coup d'état de Letellier⁶ ». Le journaliste et organisateur politique a alors vraisemblablement fait ses preuves et, au lendemain de l'élection, Arthur Dansereau et Alfred Duclos Decelles le récompensent en lui offrant un poste de traducteur permanent à *La Minerve*. Bien que son emploi ne le spécifie pas, il aura tout de même l'occasion d'écrire quelques rares articles de fond, dont l'un, en juillet 1878, sur les émeutes conséquentes au meurtre, à Montréal, de l'orangiste Hackett. Sous ses divers pseudonymes, il continue toutefois, dans l'intervalle, d'écrire pour *Le Canard*, et certaines chansons, déjà, n'hésitent pas à se moquer des travers et malversations de son parti et de ses membres, dont son chef provincial, Adolphe Chapleau :

Mais parlons de ses qualités.

– Ce n'est ni long ni difficile –
Il est de tous nos députés
Le plus brillant, le plus habile.
Spirituel, déclamant bien,
Possédant l'art heureux de plaire,
Il ne lui manquerait plus rien
S'il savait un peu sa grammaire⁷.



Photo 2.

Joseph Chapleau. Circa 1888.
Gravure parue dans Le Monde illustré,
vol. 5 n° 231. p. 177, 6 octobre 1888.
Source: Collection numérique de la
Bibliothèque nationale du Québec,
n° 274, BNQ 2002–2004.

printemps Napoléon Duvernay, l'un des trois propriétaires de la Minerve, décède. Denis Duvernay cède alors ses parts à Clément-Arthur Dansereau, qui en devient l'unique propriétaire, et, au mois de mai, fonde son propre journal, Le Courrier de Montréal. Il en confie la rédaction à Rémi Tremblay, premier poste d'importance pour ce jeune journaliste autodidacte qui, dix ans auparavant, n'était encore qu'un simple commis de magasin dans une petite ville perdue du fond de la Nouvelle-Angleterre. Cette nouvelle position l'amène également à représenter son journal lors des sessions parlementaires à Ottawa, situation qui lui ouvrirait plus tard d'autres portes.

Pendant ce temps, et toujours par le biais d'un pseudonyme (Père Louison), Tremblay publie son premier recueil de poésie, Chansonnier politique du Canard avec musique, qui regroupe, comme le titre l'indique, certaines des chansons parues précédemment dans le très populaire hebdomadaire satirique. Maître de cette double vie, le jeune Tremblay peut à ce moment être considéré comme l'un des journalistes les plus importants et influents de Montréal. En compagnie de nombreux notables de l'époque, il participe à la fondation, un an plus tard (mai 1880), d'une association patriotique, « La Fraternelle », dont la mission première était de « travailler dans un but religieux et national, relever notre race et la mettre au niveau des plus hautes destinées⁸ ». L'union Duvernay-Tremblay sera cependant de courte durée et marquera sans doute le début d'une remise en question idéologique ; en automne 1880, un conflit éditorial avec son collègue l'incite ainsi à abandonner son poste à la tête du journal. Il semble en effet que des « collaborateurs » avaient modifié l'un de ses articles politiques envoyés d'Ottawa, « de façon à lui faire dire le contraire de ce qui était convenu⁹ », déclenchant du même coup une crise sans issue. Après une brève expérience de traducteur sous-traitant des Débats, à Ottawa, il se voit offrir, par Hector Berthelot, la rédaction

hebdomadaire du Canard, travail qu'il exerce simultanément à celui de représentant de La Minerve et du Monde lors des sessions parlementaires à Québec. Puis, en mai 1881, lui et un ami, Aristide Filliatreaut, procèdent à l'acquisition du réputé Canard. Tout en continuant de s'occuper de son hebdomadaire, il accepte également, à la demande d'Onésime Loranger, député de la circonscription de Laval reconnu pour ses diplomate, qualités de retourner diriger Le Courrier de Montréal. La tâche de Tremblay est alors imposante, sinon inhumaine; son influence est cependant telle que, en juillet 1882, lors remaniement ministériel conséquent conservateur



Photo 3.

John A. Mac Donald. Circa 1891.

Gravure parue dans Le Monde illustré,
vol. 7 nº 359. p. 733, 21 mars 1891.

Source: Bibliothèque nationale du
Québec, no 521, BNQ 2002–2004.

départ vers Ottawa de Joseph-Adolphe Chapleau, il semble que le premier ministre Mousseau ait offert à Tremblay de devenir son secrétaire privé. Pour des raisons que l'on ignore, Tremblay refusa, mais il est clair que le journaliste n'avait pour le nouveau leader de la province que fort peu de respect, sentiment d'ailleurs partagé par plusieurs, qui ne considéraient en effet ce « bon garçon cordial [et] serviable » que comme une inconséquente « doublure 10 » d'Adolphe Chapleau :

Faut-il, grand Dieu! pour fléchir ta colère, Que je pardonne à Ouimet, à Mousseau? J'aimerais mieux, si Satan, leur bon père, Voulait les prendre au sein de ton troupeau¹¹.

Rémi Tremblay traverse alors clairement une crise idéologique. L'accumulation d'événements où les conservateurs, tant provinciaux que fédéraux, n'avaient pas eu le beau rôle (la question des écoles séparées au Nouveau-Brunswick, l'affaire des tanneries qui avait profité financièrement à Chapleau et cie, le scandale des subsides du Canadian Pacific qui avait provoqué la chute de John A. MacDonald, le ministère des veaux où Mousseau avait invité des libéraux dans son cabinet, etc.) provoquent chez lui une progressive remise en question de ses

allégeances. Entre-temps toutefois, le 28 octobre 1882, Tremblay se voit encore une fois offrir un contrat de sous-traitant comme traducteur des débats parlementaires à Ottawa¹²; ce nouveau filon ne pouvait mieux tomber puisque, quelques mois plus tard, en avril 1883, Le Courrier devait fermer ses portes. Rémi Tremblay décide alors de s'inscrire aux premiers concours et examens jamais tenus à Ottawa pour l'obtention de l'un des huit postes de traducteur permanent à la Chambre des communes¹³. Ainsi devenu fonctionnaire fédéral attitré au *Hansard*¹⁴, le 8 février 1884, il continue néanmoins de collaborer, entre et pendant les sessions parlementaires, au Monde illustré et à la sous-rédaction d'un nouveau quotidien, *La Presse*, situation en-soi peu exceptionnelle, les traducteurs faisant tous œuvre de double emploi, généralement dans les mondes journalistique et politique. C'est sans doute également à cette époque qu'il entreprend la rédaction de son roman *Un revenant*, qui paraîtra en feuilleton dans l'hebdomadaire libéral La Patrie, entre les 8 septembre et 20 novembre 1884, pour être ensuite aussitôt republié sous forme de volume. Roman en partie autobiographique relatant sa participation réelle à la guerre de Sécession américaine, il comprend également une seconde anecdote, amoureuse, dont la bonne fortune est entravée par la cupidité de trois personnages égoïstes et véreux, caricatures de personnages publics que surent sans doute reconnaître facilement les lecteurs de l'époque : les conservateurs Joseph Chapleau, son financier Louis Senécal et son conseiller et stratège Arthur Dansereau¹⁵. Ainsi, pour la première fois dans ses œuvres de fiction, Tremblay s'affichait sous son vrai nom plutôt que sous un nom de plume, et n'hésitait pas à s'attaquer aux bonzes du Parti conservateur. Deux impressions de 1 000 exemplaires du Revenant seront tirées, ce qui laisse supposer un succès populaire pour le moins appréciable¹⁶. Il est fort à parier que Chapleau et ses acolytes ne pardonnèrent jamais à Tremblay cette entrave si brutale à leur réputation ; le moment de la vengeance viendrait quelques années plus tard.

Au printemps de l'année 1885, un Rémi Tremblay déçu par la politique canadienne accepte l'offre du patriote et juge franco-américain Hugo Dubuque de devenir rédacteur de son nouveau journal, *L'Indépendant*, de Fall River (Mass.), et se rend en Nouvelle-Angleterre dès la clôture de la session parlementaire, le 20 juillet. C'est là qu'il vivra, impuissant, les péripéties de l'affaire Riel, chef métis et fondateur virtuel du Manitoba dont l'exécution, le 16 novembre, fut perçue par une majorité de Canadiens français, et par le patriote convaincu qu'était Tremblay, comme un affront national et l'illustration « du fanatisme religieux et des préjugés raciaux de

l'Ontario¹⁷ ». En réaction à cet événement, Tremblay et Dubuque fondent, en décembre, la Ligue des Patriotes, avec comme mission la défense des droits et intérêts de la race française d'Amérique. Tremblay écrit pour l'occasion plusieurs chants, dont « À vos rangs militaires » et « Restons français¹⁸ », dont un autre ami de longue date, Calixa Lavallée¹⁹, également auteur de l'hymne national canadien (1880), signera la musique. Quelques mois plus tard, en février 1886, encore bouleversé et désillusionné par la conclusion de l'affaire Riel et par le comportement de vingt-trois députés conservateurs canadiens-français qui, contre tout espoir, avaient soutenu le gouvernement Macdonald, Rémi Tremblay affirme vouloir « quitt[er] le journalisme²⁰ ». Son détachement ne pouvait toutefois être bien long.

Entre-temps, le 22 de ce même mois, François-Xavier, âgé de 70 ans, procède sa donation légale à son fils Rémi. En apparence assagi, et conscient de ses nouvelles responsabilités familiales, Rémi retourne donc à Ottawa pour l'ouverture de la quatrième session parlementaire du cinquième parlement (le 25 février), où il remplit diligemment, pendant trois courts mois, ses fonctions de traducteur, jusqu'à la prorogation de la Chambre, le 2 juin suivant. Rémi retourne alors à Stoke, où il se met à l'étude du latin et de l'algèbre, attendant paisiblement la prochaine séance de débats. Le 15 janvier 1887, avant même son rappel, la Chambre des communes est cependant dissoute et une élection est annoncée pour le 22 février. La sève politique de Tremblay remonte alors d'un trait et, à l'instar de ses deux collègues traducteurs et libéraux – les cinq autres traducteurs ont été nommés par le Parti conservateur –, Ernest Tremblay et Eudore Poirier, il voit dans cette élection l'occasion de se débarrasser du gouvernement conservateur et ainsi venger l'honneur des Canadiens français. Tremblay plonge donc avec toute son énergie dans la campagne, multipliant les rencontres politiques et les assemblées publiques, prononçant avec ardeur des discours dénonciateurs et accusateurs. De toute son âme, il y défend la cause de l'éminent avocat de Danville et conseiller de Louis Riel lors de son procès, le libéral James Naismith Greenshields, dans le cadre d'une alliance stratégique anti-MacDonald et pro-Laurier²¹. Sur toutes les tribunes, de Danville à Wotton, en passant par St-Camille et « la maison d'école dans le petit rang de Stoke²² », il réunit les électeurs et fait sa profession de foi en faveur du métis et contre les pendards. Sa victime : le député conservateur de l'endroit et ex-maire de Sherbrooke (1878), William Bullock Ives (1841–1899), qu'il affronte souvent directement sur les hustings. Avocat et homme d'affaires influent, Ives fut entre autres, au cours de sa carrière, président de la Hereford Railway Co., la Royal Pulp and Paper

Co., propriétaire de la Cookshire Mill Co., et possédait à cette époque de fructueux investissements dans l'Ouest canadien et au Texas. Par une marge sensiblement réduite de 137 votes²³, et tout comme aux élections de 1878 et 1882, Ives est réélu, mais il n'oublierait pas de sitôt le soutien dynamique donné par Tremblay à son adversaire libéral. Quatre jours plus tard²⁴, déçu et frustré, Tremblay complète, à Stoke, un fielleux poème intitulé « Aux chevaliers du nœud coulant », dans lequel il vilipende les députés canadiens-français ayant, au bout du compte, pris une position antirielliste. Le poème est publié dans *La Patrie* et *Le Progrès de l'Est* (journal sherbrookois), donnant du même coup naissance à une fougueuse campagne, à laquelle participe avec joie la conservatrice *Minerve*, en faveur de son congédiement.

Lorsqu'est convoquée la première session du sixième parlement, le 13 avril 1887, Rémi Tremblay ne se doute alors nullement de la vengeance que lui ont préparée William B. Ives et Joseph-Adolphe Chapleau, deux éléments importants de l'équipe de John A. MacDonald. Cinq semaines plus tard, le 22 mai, les deux politiciens québécois laissent tomber la bombe, par le biais d'une lettre adressée à l'Orateur de la Chambre des communes, Joseph-Aldéric Ouimet, qui faisait depuis longtemps partie du carnet des corrompus et/ou des incapables tenu par Tremblay²⁵:

Ces personnes [les trois traducteurs] ont fait, avec une violence inqualifiable, la dernière campagne électorale, tant sur les *hustings* que dans la presse, – ont écrit et dit sur mon compte des choses tellement offensantes et calomnieuses que je ne saurais ni leur parler, ni les saluer dans cette Chambre, et je suis sincère en disant que leur présence dans l'enceinte de cette Chambre est pour moi une « *nuisance* » à laquelle il me semble qu'on n'a pas le droit de soumettre un député²⁶.

Et, après un bref rappel du comportement de chacun, particulièrement enrichi des citations de Rémi Tremblay et de son poème, une « tirade injurieuse²⁷ » citée en entier dans la missive, Chapleau conclut : « Pour ces raisons, M. l'Orateur, je demande le renvoi de MM. A.E. Poirier, Ernest Tremblay et Rémi Tremblay, du service de cette Chambre, où ils sont employés comme traducteurs français du *Hansard*²⁸. » William B. Ives ajoute, au bas de la lettre de Chapleau : « Je corrobore les faits énoncés dans la lettre ci-dessus, en ce qui concerne Rémi Tremblay, et je demande sa destitution²⁹. » La lettre du Secrétaire d'État est suivie d'une autre, plus courte, du député de Richmond-Wolfe, dans laquelle il se plaint de la participation « extrêmement active » de Tremblay, en tant que délégué du libéral Greenshields dans sa circonscription. Lors de ces assemblées publiques, il affirme que Tremblay « a tenté

fréquemment et d'une manière agressive et blessante, de m'empêcher de parler moi-même. Il a aussi publié divers articles dans la presse m'injuriant ainsi que le gouvernement ; il était et est encore un partisan violent³⁰ ». Le dossier est complété par une série de sept affidavits, signés par des partisans d'Ives et entérinant les propos du député conservateur. L'industriel Pierre Bouchard, le commissaire d'école Isaac Gauthier, le cultivateur Sébastien Georges Lieutenant, résidents de Stoke, et l'avocat Henry Walter Mulvena, rappellent certains propos de Tremblay durant la campagne :

[...] Rémi Tremblay a, dans une assemblée publique, affirmé que : le gouvernement conservateur était un gouvernement corrompu et de pendards, et qu'il avait à la Chambre d'Ottawa une position qu'il ne devait pas aux conservateurs et qu'il était parfaitement indépendant d'eux [...] Entre autres choses, je me souviens qu'il a dit qu'il devait sa position à ses seules capacités³¹.

Le forgeron Joseph Têtu et le cultivateur Ernest Gouin, de St-Camille, ainsi que trois cultivateurs de Wotton, Jean-Évangéliste Plamondon, Cyprien Gosselin et Louis Vigneux, corroborent avec plus ou moins de détails sur les lieux des rencontres, les dires des électeurs conservateurs de Stoke. Jacques Picard, notaire de Wotton et député conservateur à l'Assemblée nationale, fait quant à lui fi de l'aide apportée par Louis-Charles Bélanger et Rémi Tremblay lors de ses campagnes électorales de la décennie précédente, et ajoute :

Dans le cadre de ses remarques, M. Tremblay a dit de plus ceci : Quant à lui, quoique [sic] employé par un gouvernement conservateur, il ne craignait point de risquer un salaire de mille piastres par année pour exprimer ses opinions et dénoncer la mauvaise conduite des conservateurs, notamment dans l'affaire Riel. De plus, qu'il s'attendait à ce que M. Ives lui tiendrait compte de sa conduite, en cette élection, mais que rien n'y faisait, c'était son patriotisme qui le conduisait³².

En réaction, chacun des trois traducteurs écrit une lettre à l'Orateur de la Chambre, dans laquelle ils font état de leur vision de la campagne électorale. Clairement, les trois hommes se sont concertés, et les mêmes arguments reviennent, notamment celui du droit, déjà reconnu en Chambre, de voir les traducteurs, insuffisamment payés, exercer d'autres fonctions rémunérées, dont celle de journaliste. La lettre d'Ernest Tremblay est particulièrement éloquente :

Au début de cette trop longue lettre, je me suis réclamé du titre de citoyen d'un pays libre. Je tiens à ce titre, monsieur [sic] l'Orateur, plus encore qu'au fruit du travail ardu qui constitue la seule

ressource de ma famille et de moi. Dans une circonstance récente et devenue mémorable, l'honorable Secrétaire d'État [Joseph-Adolphe Chapleau] a cru devoir étayer son sentiment de celui de l'illustre M. Thiers³³. C'est une opinion que je suis heureux de lui voir invoquer, car M. Thiers a dit le 28 mars 1865, alors que la France subissait le régime impérial : "Être libre c'est pouvoir choisir les représentants de son opinion, sans être destitué si on est fonctionnaire, ou molesté dans son intérêt si on dépend en quelque chose de l'administration publique "³⁴.

Le plus visé des trois traducteurs³⁵, Rémi Tremblay répond quant à lui non pas par une, mais par deux longues missives adressées à l'Orateur, les 2 et 4 juin 1887. Mis à part les arguments déjà énoncés, il réfute, d'un point de vue personnel, chacune des attaques sur son comportement; « si j'ai le tort d'exprimer ouvertement mes opinions, du moins, je n'ai pas l'habitude de me servir d'un langage indigne d'un homme bien élevé ³⁶ », affirme-t-il, bien qu'il reconnaisse la probabilité que « dans la chaleur de la lutte, il nous échappe des expressions qui dépassent les bornes de la modération³⁷ ». Sa lettre du 4 juin conclut : « Mon plus grand tort, et l'on est en train de me prouver que c'est un tort immense, c'est d'avoir le courage de mes opinions. C'est un tort que j'avoue en toute sincérité³⁸. » Sachant conserver leur dignité dans un repentir partiel, et conscients de la précarité de leur situation économique, pour eux et leur famille, advenant leur renvoi, les trois traducteurs doivent alors s'en remettre à l'Orateur de la Chambre des communes, de qui l'hebdomadaire le Nord de St-Jérôme (f. 1878), pourtant lié à Chapleau et au Parti conservateur, avait écrit, quelques jours avant la pendaison de Louis Riel, qu'il était un « véritable ami » des Métis et que son intervention, ainsi que celle des autres députés canadiens-français « qui nous représentent à Ottawa³⁹ », assurait la grâce du révolutionnaire. De toute évidence, leur démarche n'avait été qu'on ne peut plus « discrète⁴⁰ ».

Le temps passe, et rien ne transpire plus de cette affaire, hormis *La Minerve* qui s'assure de maintenir vivant le conflit par le biais d'articles particulièrement corrosifs. Sept mois plus tard, la Chambre est convoquée et les trois traducteurs, comme il est leur habitude, louent chambre ou résidence et déménagent leurs pénates à Ottawa pour le début de la session parlementaire, prévue pour le 23 février. La veille de son ouverture cependant, et presque un an jour pour jour après la publication du poème de Rémi Tremblay, le couperet tombe. À 15 heures, au terme d'une assemblée des commissaires du bureau de l'économie intérieure de la Chambre des communes, petit groupe composé par le premier ministre John A. MacDonald, l'Orateur de la

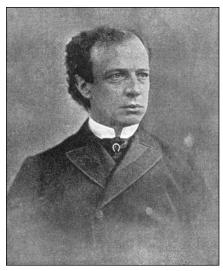


Photo 4.
Wilfrid Laurier. Circa 1888
Gravure parue dans Le Monde illustré,
vol. 5 nº 229. p. 161, 22 septembre 1888.
Source : Bibliothèque nationale du Québec,
nº 2567, BNQ 2002–2004.

Chambre Joseph-Aldéric Ouimet, et les députés Hector Langevin et J.C. Costignan, il est décidé que, « dans l'intérêt public, lesdits A.E. Poirier, Ernest Tremblay et Rémi Tremblay [...] ne doivent pas continuer à faire partie du personnel employé au *Hansard*, et [le comité] recommande à l'honorable M. l'Orateur de donner avis à ces trois personnes que leurs services ne sont plus requis⁴¹ ». Pour John A. MacDonald, Joseph-Adolphe Chapleau et Joseph-Aldéric Ouimet, et pour toute l'équipe conservatrice, depuis presque dix victimes des sarcasmes ans dénonciations de et Tremblay, la vengeance était consommée. En exprimant le sentiment d'une majorité de

Canadiens français, « Aux chevaliers du nœud coulant » était allé trop loin, et Tremblay et ses compagnons devaient payer de leur renvoi leur patriotisme viscéral.

Toute cette affaire se serait perdue dans les méandres bureaucratiques de l'histoire du patronage et du fonctionnariat, si elle ne s'était bientôt retrouvée, sans doute à la surprise du gouvernement, sur le plancher de la Chambre des communes. En effet, six jours plus tard, le 28 février 1888, le chef de l'opposition libérale, Wilfrid Laurier, soulève une question de privilège et remet en question le droit de l'Orateur de la Chambre de congédier des traducteurs. Les députés n'ayant pas en main les documents relatifs à cette affaire, la question est reportée au lendemain. Le 1er mars, Laurier, rappelant que le congédiement était basé sur une longue série de brochures et d'articles publiés dans les journaux, suggère qu'il serait naturel, puisque c'est là l'usage, que lesdits documents soient imprimés dans les Procès-verbaux de la Chambre des communes ; conscient toutefois du caractère volumineux du dossier, il accepterait cependant de ne voir publier que « les lettres qui contenaient les accusations de l'honorable Secrétaire d'État [Chapleau] et de l'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Ives), ainsi que la réponse des traducteurs⁴² ». L'Orateur demande

AUX CHRVALIERS DU NŒUD COULANT.
Enfin vous l'avez eu votre jour de victoire;
Vous svez souffiet la patrie aux abois.
Pour vous la trabison est un titre de gloire,
Vous prodiguez l'opprobre au noble sang gaulois.
Honte éternelle à vous renégats, mercenaires,
Pour qui le vil métale et la sapréme loi.
Courtisans d'une secte aux instincts sanguinaires,
Traitres au sol natal, traitres à votre foi;
Enfants dégénérés d'une race virile,
Conçus par l'intérêt, enfantés par la peur :
Battez des mains, riez, ô phalange servile :
Conçus par l'intérêt, enfantés par la peur :
Battez des mains, riez, ô phalange servile :
On nous prend, grâce à vous, pour un peuple sans cœur.
Vous qui d'un zèle outré nous donnâtes la preuve,
Quand la patrie en deuit appela ses enfants,
Yous nous avez trabis au moment de l'épreuve
Et vous rampez aux pieds des vainqueurs triomphants.
En dépit du courroux que vous fites paraître
Quand le sang d'un martyr ent rougi l'échafaud,
On vous a vus bientôt, sur un signe du maître,
Insulter la victime, exalter le bourreau;
Dequis lors, piétinant sur le csdavre înerte
De celui qui mourt pour défendre les siens,
Vous n'avez eu qu'un but : consommer notre perte,
Triomphez aujourd'hui, viis politiciens
Ah! vous avez voulu nous trainer dans la boue
Et souiller dans le sang votre immonde drapeau.
Aux souillets de vos chefs présentant notre joue,
Vous nous avez livrés comme on livre un troupeau.
Eh bieu! vos propres fils, évequant la mémoire
De vos tristes exploits, seront saisis d'horreur,
Cat vos ignobles noms, abhorrés dans l'histoire,
Rediront notre honte et votre déshonneur.

Photo 5.

Chevaliers 7. « Aux chevaliers du nœud coulant », dans les Procès-Verbaux de la Chambre des Communes. Photo : Jean Levasseur.

alors à la Chambre de décider. Le gouvernement, Chapleau MacDonald en tête, s'oppose avec vigueur à cette idée, arguant que ne devait en principe être discuté que le droit de l'Orateur à congédier des traducteurs. Un débat échevelé s'en suit, tantôt sur la question technique soulevée par Laurier, tantôt sur le bienfondé du congédiement, tantôt sur les documents eux-mêmes, si que le député libéral bien d'Ontario West, James David Edgar⁴³, visiblement exaspéré, en redemander à ciellement. et directement à l'Orateur Ouimet, la lecture des documents. Obligé d'obtempérer, il s'exécute. Le déroulement des

événements des minutes suivantes demeure inconnu – aucun compte rendu n'est jamais fait des étapes d'une lecture –, mais il est évident que le clerc adjoint a procédé au prononcé d'un certain nombre de documents relatifs à cette affaire. Dans son autobiographie, Rémi Tremblay affirme, et ce n'est pas là chose impossible, qu'il en revint au nouveau député de Montmagny, fondateur du *Courrier de Montmagny* (1893) et futur directeur du *Soleil* de Québec (1905–1906), Philippe-Auguste Choquette, de « déclam[er] en pleine séance les vers dont se plaignait le Secrétaire d'État⁴⁴ ». Quoi qu'il en soit, il semble que le gouvernement ait alors été pris au piège, un piège d'amateur ainsi que le démontre l'allure du débat au terme d'une portion de la lecture :

M. l'Orateur : Il n'y a pas de motion. On a demandé que les documents fussent lus. Personne ne s'y est objecté et on a procédé à la lecture.

Sir Hector Langevin : Ces documents seront-ils, par la suite, imprimés dans le procès-verbale [sic] ?

M. l'Orateur : Tous les documents qui sont devant la Chambre, et qui sont lus, doivent être imprimés. C'est la procédure à suivre. Toutes les procédures devant cette Chambre doivent paraître dans le procès-verbal⁴⁵.

De toute évidence, le clerc adjoint avait jusqu'alors procédé, tel que l'avait suggéré Wilfrid Laurier, à la lecture des lettres de Chapleau et Ives, aux affidavits, ainsi qu'aux réponses des trois traducteurs. Et, puisque le poème de Tremblay faisait partie de la lettre envoyée par Joseph-Adolphe Chapleau, il avait été lu en chambre et devait désormais faire partie du dossier officiel des votes et délibérations. « Aux chevaliers du nœud coulant », au grand désarroi des députés conservateurs québécois qui feignirent alors d'accepter son impression alors qu'ils n'en n'ont plus le choix, faisait désormais partie de la grande Histoire du Canada (photo 5):

AUX CHEVALIERS DU NŒUD COULANT⁴⁶ Enfin vous l'avez eu votre jour de victoire : Vous avez souffleté la patrie aux abois. Pour vous, la trahison est un titre de gloire, Vous prodiguez l'opprobre au noble sang gaulois. Honte éternelle à vous, renégats, mercenaires Pour qui le vil métal est la suprême loi! Courtisans d'une secte aux instincts sanguinaires, Traîtres au sol natal, traîtres à votre foi, Enfants dégénérés d'une race virile, Conçus par l'intérêt, enfantés par la peur, Battez des mains, riez, ô phalange servile: On nous prend, grâce à vous, pour un peuple sans coeur. Vous qui d'un zèle outré nous donnâtes la preuve, Quand la patrie en deuil appela ses enfants, Vous nous avez trahis au moment de l'épreuve, Et vous rampez aux pieds des vainqueurs triomphants. En dépit du courroux que vous fîtes paraître, Quand le sang d'un martyr eut rougi l'échafaud, On vous a vu bientôt, sur un signe du maître, Insulter la victime, exalter le bourreau. Depuis lors, piétinant sur le cadavre inerte De celui qui mourut pour défendre les siens, Vous n'avez eu qu'un but: consommer notre perte. Triomphez aujourd'hui, vils politiciens! Ah! vous avez voulu nous traîner dans la boue Et souiller dans le sang votre immonde drapeau! Aux soufflets de vos chefs présentant notre joue, Vous nous avez livrés comme on livre un troupeau! Eh bien! vos propres fils, évoquant la mémoire De vos tristes exploits, seront saisis d'horreur, Car vos ignobles noms, abhorrés dans l'histoire, Rediront notre honte et votre déshonneur.

—Stoke Centre, 26 février 1887.

L'affaire ne se terminerait toutefois pas là et prendrait bientôt une tournure pour le moins ironique ; selon toute vraisemblance, le travail entrepris par le clerc adjoint avait été interrompu durant la lecture d'un long pamphlet d'une centaine de pages rédigé quelques années auparavant par Ernest Tremblay ; le député de Frontenac, George Airey Kirkpatrick, n'appréciait pas en effet qu'un document d'une telle longueur soit lu dans une langue qu'il ne pouvait comprendre. Samuel Rollin Hesson, représentant de North Perth (Ont.), propose donc une solution pour le moins originale : que lesdits documents soient traduits, contre rétribution financière, par ceux-là mêmes qui les avaient écrits. La résolution est entérinée⁴⁷, et les trois traducteurs démis eurent ainsi droit à un inespéré contrat de traduction.

Le 11 avril, chacun des députés ayant en main l'ensemble des documents, le débat pouvait reprendre. Il allait s'étendre sur deux sessions et neuf longues heures, et couvrirait une quarantaine de pages dans les rapports des débats de l'année 1888. L'opposition adopte une stratégie d'attaque, particulièrement bien organisée, qui se développe sur deux fronts ; pendant que Laurier s'entête à défendre la question théorique du droit légal de l'Orateur à congédier des traducteurs employés par la Chambre, d'autres députés libéraux questionnent le gouvernement conservateur sur le contenu des propos tenus par les trois hommes, propos embarrassants qu'ils se plaisent à rappeler en long et en large, sur le droit des traducteurs de suppléer à leurs insuffisants revenus de fonctionnaires par un emploi extérieur, généralement relié au journalisme, et sur leur droit d'exprimer ouvertement des opinions politiques. David Mills, député de Bothwell (Ont.), ouvre le bal en accusant Chapleau de « se serv[ir] de l'orateur comme d'un instrument pour exercer cet esprit de vengeance impuissante qui a caractérisé sa conduite dans cette affaire⁴⁸ ». Après une série d'échanges variés, il poursuit avec une longue tirade bien fournie en citations journalistiques anti-Chapleau et clairement destinée à le faire sortir de ses gonds. Les membres du gouvernement, désireux de voir rapidement s'estomper cette tempête, évitent d'abord d'entrer dans un débat de fond avec l'opposition. Cependant, au terme de cette longue harangue, ce n'est pas Chapleau qui explose, mais bien William B. Ives. Frustré et exaspéré, il procède lui-même à un sommaire du comportement de Rémi Tremblay lors de la campagne électorale de 1887:

Pendant des semaines, je puis hardiment dire pendant des mois, avant le jour du vote, il s'est activement occupé, non seulement dans sa municipalité [Stoke], mais dans différentes parties du comté, de convoquer des assemblées, d'y prendre la parole, d'organiser des comités, usant de toute son influence pour fortifier l'opposition⁴⁹.

Et le député de poursuivre avec une illustration :

Pour vous faire voir jusqu'où il poussait le zèle à me combattre, je puis dire que peu de jours avant le vote, je convoquai un *meeting* dans une localité, je m'y rendis avec le député local et un autre ami, croyant que je n'aurais pas rencontré d'adversaire, que j'allais avoir une occasion de parler sans opposition à mes amis et à mes électeurs, mais j'y rencontrai Rémi Tremblay. Il était seul, mais il suffisait amplement. [...] La municipalité était plus ou moins favorable à la politique de gauche, je jugeai bon de concéder ce droit [de prononcer un discours] au traducteur de la Chambre, Rémi Tremblay. La conséquence fut qu'on m'accorda pour parler, 15 minutes, 15 minutes à Rémi Tremblay, 15 minutes au député local, 15 autres minutes à Rémi Tremblay, 15 minutes à mon autre ami, une troisième fois 15 minutes à Rémi Tremblay, et comme faveur spéciale on m'octroya 5 minutes pour clôturer la réunion convoquée par moi.

Incontrôlable, Ives poursuit avec rage son intervention, que le député libéral d'Elgin West (Ont.), le libéral Geroge Elliott Casey, résumera peu après de façon fort éloquente:

[...] mais lorsque notre infortuné ami de Richmond et Wolfe (M. Ives) se leva pour parler, il a fait comme l'Irlandais, il ouvrit la bouche et y fourra son pied, ou plutôt il fourra les deux pieds, car il a détruit toute la cause que le secrétaire d'État [Chapleau] avait si laborieusement édifiée⁵⁰.

Inconscient de la portée de ses paroles, Ives se crucifiait ainsi lui-même en cherchant maladroitement à justifier ses réactions aux gestes et paroles de Tremblay :

Il affirmait au peuple que sir Hector Langevin, l'honorable Chapleau et sir Adolphe Caron étaient des traîtres, qu'ils avaient vendu leurs compatriotes, abandonné leur religion, déserté leurs concitoyens pour conserver le traitement qu'ils touchaient en qualité de ministres de la couronne [sic]. Il disait : « Maintenant ! Voyez ! Moi ! Je suis traducteur, je suis employé par le gouvernement, et je serai destitué pour l'attitude que je prends, mais telle est l'ardeur de mes sentiments sur la question Riel, je suis si anxieux d'empêcher les orangistes de dominer le pays, que je risque ma position, mon pain quotidien – il nous dit combien il avait d'enfants et combien leur sort dépendait de lui – et c'est mon patriotisme seul qui me pousse à prendre cette position. » [...] J'estimais que puisqu'il avait aspiré aux honneurs du martyre, il était inique de l'en priver, et je dois ajouter que je le prévins que j'allais me plaindre à l'Orateur⁵¹.

Après Mills, son collègue libéral de Norfolk-Centre, William Mulock, entre dans la danse, avec comme mission de déstabiliser le gouvernement conservateur en rappelant la position outragée de ses propres membres, aujourd'hui curieusement silencieux, après l'exécution de Riel. Il cite ainsi une lettre du député provincial conservateur Jacques Picard, celui-là même qui avait signé un affidavit contre Tremblay, dans laquelle il avait pourtant encouragé

tout le peuple canadien-français [à] se lever comme un seul homme, dans une union de cœur et d'action, pour prouver, au nom de la presse et de démonstrations publiques, qu'ils ressentent l'injure et l'outrage qu'on leur a faits dans l'exécution de Riel⁵².

Dans quel but ? Afin « de renverser le gouvernement de John A. MacDonald⁵³ ». Rémi Tremblay, poursuit Mulock, n'avait-il pas simplement répondu à cette demande du député conservateur ? Charles Langelier, député libéral de Montmorency, prend alors la relève et se lance à la défense d'Ernest Tremblay et de son pamphlet, n'hésitant pas à en lire des extraits peu louangeurs envers la partie adverse. Casey complète alors le travail de Mulock en s'attaquant directement aux membres de la députation conservatrice, embarrassant au passage le député conservateur de Hochelaga, le très célèbre banquier et futur fondateur des Caisses populaires qui porteront son nom, Alphonse Desjardins, qui avait pourtant écrit, avant de se présenter comme membre du parti de John A. MacDonald : « Que la carrière de sir John, qui a commencé à la lueur sinistre de l'incendie du parlement à Montréal, se termine derrière le gibet de Riel. Nous devons refuser notre appui à ceux qui nous ont vendus dans le cabinet fédéral⁵⁴. » Complètement déstabilisées par ces assauts particulièrement bien ciblés, les têtes d'affiche du Parti conservateur (MacDonald et Chapleau) optent pour un silence stratégique. Seul intervint brièvement, et ce de façon peu convaincante, le député d'Assiniboia West (Ont.), Nicholas Flood Davin, avant de voir George Landerkin, représentant libéral de la circonscription de Grey South (Ont.), conclure ironiquement : « Est-ce que chaque honorable membre va venir dire maintenant que parce qu'un employé de cette Chambre lui est désagréable, cet employé doit être démis ? Que deviendrions-nous si c'était la règle ? Mais la chose est absurde⁵⁵. »

Dans un dernier soubresaut, Thomas Sproule (conservateur de Grey East, Ont.) voulut illustrer le caractère « presque obscène⁵⁶ », pour reprendre le qualificatif employé par le député Ives, du poème de Tremblay, citant alors douze vers de son désormais célèbre texte, ce qui permit au député libéral de Brome, Sydney Arthur Fisher de conclure à

son tour : « Si l'on doit destituer d'un côté, comme va certainement le faire le gouvernement, pourquoi ne destituerait-il pas ses propres partisans⁵⁷ ? » Et, effectivement, après un retour sur les aspects légaux de cette destitution, et sur les droits de tous les citoyens canadiens d'exprimer librement ou non leurs opinions politiques, le gouvernement MacDonald, aux petites heures du matin du 12 avril, vota majoritairement en soutien de la décision de l'Orateur.

Un an plus tard, le député de Montmorency, Philippe-Auguste Choquette, requerra du gouvernement conservateur une indemnisation de 175 \$ pour les trois traducteurs déchus, qui avaient dû encourir des frais de déménagement inutiles, vendre leurs effets à rabais, n'avaient été avertis de leur congédiement que la veille de l'ouverture de la session alors que deux semaines de préavis étaient légalement nécessaires, et avaient dû attendre la conclusion des débats pour aller se chercher ailleurs un emploi. Constamment défait, il répétera néanmoins sa requête chaque année, lors de l'adoption du rapport du comité chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes ; à sa quatrième tentative, en 1892, un gouvernement conservateur las de ses demandes finira par acquiescer.

Entre-temps, Rémi Tremblay s'était lancé dans l'aventure québécoise du Parti national d'Honoré Mercier, avant de devoir tristement y reconnaître encore la présence d'une ferveur courtisane et d'une corruption structurelle en tous points similaires à celles des deux partis traditionnels. En 1893, il choisira donc de s'éloigner de la politique et retournera aux États-Unis lutter pour les droits des Franco-Américains. La mort de son épouse en juin 1896 sonnera le glas de ses aventures journalistiques et politiques. Avec l'arrivée au pouvoir du libéral Wilfrid Laurier, il sera engagé comme bibliothécaire à la Bibliothèque du Parlement d'Ottawa puis, en 1897, il reprendra ses fonctions de traducteur du *Hansard*. Mais une autre passion l'accaparerait bientôt : les voyages...

NOTES

- 1 L'auteur tient ici à remercier le Centre de recherche des Cantons de l'Est pour sa contribution financière à cette recherche, ainsi que Julie Doyon, recherchiste passionnée et dévouée qui participa grandement au succès de cette entreprise.
- 2 En novembre 1857, Georges-Étienne Cartier et John A. MacDonald unissaient leurs efforts pour prendre la direction du Canada uni. John A. MacDonald devenait premier ministre, pendant que Cartier prenait la direction du groupe ministériel des représentants du Bas-Canada.
- 3 Il ne la quitterait qu'au mois d'août 1880.
- 4 André Beaulieu et Jean Hamelin, *La Presse québécoise des origines à nos jours*, Québec, Presses de l'Université Laval, t. II, 1975, p. 217.
- 5 *Ibid.*, p. 218.
- 6 Fraîchement nommé à son poste, le nouveau lieutenant-gouverneur du Québec Luc Letellier de Saint-Just pose, le 2 mars 1878, un geste sans précédent : il démet de ses fonctions le premier ministre conservateur Charles-Eugène Boucher de Boucherville, entraînant du même coup l'appareil politique québécois dans une longue crise qui se terminera, le 25 juillet 1879, par la révocation de son propre mandat.
- 7 « Thiers le petit », *Chansonnier politique du* Canard, Montréal, Presses à vapeur du *Canard*, 1879, p. 8.
- André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, t. III, p. 8. Parmi les signataires de cette convention, datée du 5 mai 1880, on retrouve les noms de Rémi Tremblay, Georges Duhamel, Trefflé Berthiaume, J.-E. Chagnon. Guillaume-Alphonse Nantel, Ludger-Denis Duvernay, Hormidas Jeanotte et plusieurs autres. L'opinion de Tremblay différait toutefois sensiblement de celle de ses collègues sur le sujet des Franco-américains, qu'il n'avait jamais considérés comme des traîtres à la race, comme on les surnommait alors souvent au Canada français.
- 9 Gérard Malchelosse, « M. Rémi Tremblay », *Le Pays laurentien*, III, 1918, p. 103.
- 10 Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, t. III, 1941, p. 192.
- « Ses regrets », Chansonnier politique du Canard, ouvr. cité, p. 32.
- 12 Cependant, cette multiplicité de tâches le force à mettre un terme à sa collaboration au *Canard*.
- Avant la session qui débuta le 8 février 1883, la traduction des débats se faisait par le biais de contrats à des sous-traitants.

- 14 Terme générique désignant les débats parlementaires à la Chambre des communes, employé partout au Canada, en commémoration de la famille Hansard qui effectuait ce travail en Angleterre au XIX^e siècle.
- 15 Réf. Introduction de l'édition critique de *Un Revenant. Épisode de la guerre de Sécession*, Jean Levasseur, éd., publiée aux Éditions de la Huit (Sainte-Foy, QC) en 2003.
- Joseph Doutre avait affirmé, dans son introduction aux *Fiancés de* 1812, que les créations canadiennes ne pouvaient espérer plus d'un millier de lecteurs (Montréal, Louis Perreault, imprimeur, 1844, p. 2).
- 17 Lewis H. Thomas, « Riel, Louis », *Dictionnaire biographique du Canada*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, t. XI, p. 816.
- 18 La chanson sera publiée en 1888 par les presses de l'hebdomadaire L'Indépendant : Rémi Tremblay, Restons Français. Chant de la Ligue des patriotes, Fall River (Mass.), L'Indépendant, 4 p. (Musique de Calixa Lavallée).
- 19 Tout comme Tremblay, Lavallée était né au Québec, mais avait déménagé aux États-Unis (R.I.) à la fin des années 50 (1857); comme lui, il s'était engagé dans l'armée unioniste et avait participé à de nombreuses batailles, avant d'être blessé à la jambe et de recevoir un licenciement honorable. Tremblay et lui joindront également leurs efforts dans la création d'un autre chant patriotique, « Le chant des trappeurs ».
- 20 Université d'Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Fonds Suzanne-Lafrenière. P142. Lettre de Rémi Tremblay au major Edmond Mallet, 24 octobre 1886.
- 21 Louis-Charles Bélanger fait de même dans le comté de Sherbrooke ; à pied levé, il se présente contre le candidat conservateur de Sherbrooke, R.N. Hall.
- 22 Affidavit de Pierre Bouchard, « Appendice no 1 », *Procès-verbaux de la Chambre des communes*, Ottawa, Imprimerie MacLean, Rogers et Cie, 1888, p. 3. Signé devant notaire le 9 juin 1888.
- 23 Le riche homme d'affaires obtient 2 355 votes contre 2 218 pour Greenshields. Il avait été élu par acclamation en 1882 et avait obtenu 615 voix de majorité, en 1878.
- 24 Le poème est daté du 26 février. Les procès-verbaux de la Chambre des communes donnent toutefois le 28 février comme date de rédaction. Lettre de Joseph-Adolphe Chapleau et William B. Ives, « Appendice no 1 », Procès-verbaux de la Chambre des communes, Ottawa, Imprimerie MacLean, Rogers et Cie, 1888, p. 2.
- 25 Réf. extrait de « Ses regrets », ci-dessus.

- 26 Lettre du 22 mai 1887 de Joseph-Adolphe Chapleau, « Appendice no 1 », *Procès-verbaux de la Chambre des communes*, Ottawa, Imprimerie MacLean, Rogers et Cie, 1888, p. 2.
- 27 *Ibid.*, p. 3.
- 28 Idem.
- 29 Idem. Les lettres de Ives et Chapleau seront republiées dans le *Progrès de l'Est* le 20 mars 1888.
- 30 *Ibid*, p. 4.
- 31 Affidavit de Pierre Bouchard, « Appendice no 1 », *Procès-verbaux de la Chambre des communes*, Ottawa, Imprimerie MacLean, Rogers et Cie, 1888, p. 3.
- 32 Affidavit de Jacques Picard, « Appendice no 1 », *Procès-verbaux de la Chambre des communes*, ouvr. cité, p. 5. Signée devant notaire le 8 juin 1887.
- 33 Adolphe Thiers, historien et homme politique français (1797–1877), président de la République de 1871 à 1873.
- Lettre d'Ernest Tremblay, « Appendice no 1 », *Procès-verbaux de la Chambre des communes*, ouvr. cité, p. 13. Datée du 6 juin 1887.
- 35 Tous les affidavits ont trait à son comportement à lui.
- 36 Lettre de Rémi Tremblay, « Appendice no 1 », *Procès-verbaux de la Chambre des communes*, ouvr. cité, p. 7. Datée du 2 juin 1887.
- 37 Idem.
- 38 *Ibid*, p. 9. Datée du 4 juin 1887.
- 39 Cité par Robert Rumilly, ouvr. cité, t. V, p. 86.
- 40 *Ibid.*, p. 126.
- 41 Lettre du commissaires du bureau de l'économie intérieure de la Chambre des communes adressée à la Chambre des communes, « Appendice no 1 », *Procès-verbaux de la Chambre des communes*, Ottawa, ouvr. cité, p. 15.
- 42 Rapport officiel de la Chambre des communes du Dominion du Canada, Ottawa, MacLean, Roger & Co., vol XXV, 1888, p. 38–39.
- 43 Né en 1841 à Hatley, dans les Cantons de l'Est, James David Edgar avait fait une partie de ses études à Lennoxville.
- 44 Rémi Tremblay, *Pierre qui roule*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1923, p. 194.
- 45 Rapport officiel de la Chambre des communes du Dominion du Canada, ouvr. cité, p 43.
- Paru dans *Coups d'aile et coups de bec*, Montréal, Imprimerie Gebhardt-Berthiaume, 1888, p. 70–71.

- 47 La petite histoire ne dit pas si l'ensemble des articles de journaux rédigés par les trois journalistes furent traduits, mais il est probable que ce fut le cas. Ne furent toutefois imprimés et insérés dans les dossiers officiels du gouvernement, que ces documents qui avaient été lus en Chambre, c'est-à-dire l'ensemble de la correspondance sur le sujet, tel que l'avait d'abord suggéré Wilfrid Laurier. Quant au très long pamphlet d'Ernest Tremblay, dont la lecture n'était de toute évidence pas terminée, il est probable que des négociations de corridors se soient soldées par son retrait des *Procès-verbaux*.
- 48 Rapport officiel de la Chambre des communes du Dominion du Canada, ouvr. cité, p. 740–741.
- 49 Ibid., p. 746.
- 50 Ibid., p. 756.
- 51 Ibid., p. 747.
- 52 *Ibid.*, p. 748.
- 53 Ibid., p. 749.
- 54 *Ibid.*, p. 757.
- 55 *Ibid.*, p. 761.
- 56 *Ibid.*, p. 761.
- 57 *Ibid.*, p. 41.